

Réunion du 7 mars 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDELE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Louis BECKER

N° CP/2011/166 - Actions décentralisées - 2114
Programme de coopération 2011 avec les collectivités des Régions Boeny et Betsiboka (Madagascar) - Subvention à l'IRCOD-Alsace et approbation d'une convention opérationnelle en matière d'éducation, de lecture publique et de jeunesse

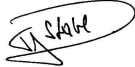
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le programme de coopération 2011 avec les collectivités des Régions Boeny et Betsiboka (Madagascar)
- décide conformément au tableau annexé, d'attribuer à l'Institut régional de coopération-développement (IRCOD) - Alsace une subvention de 185 000 € pour la mise en œuvre de ce programme, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € en 2011, 25 000 € en 2012 et 10 000 € en 2013, sous réserve du vote des crédits afférents en 2012 et 2013.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir à cet effet entre l'IRCOD-Alsace et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Elle approuve en outre la convention opérationnelle de coopération décentralisée en matière d'éducation, de lecture publique et de jeunesse, à conclure entre les partenaires malgaches des Régions Boeny et Betsiboka, l'IRCOD-Alsace, la ville de SAINT-LOUIS (Haut-Rhin) et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110307-55225-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/03/11